

1.12 POLITIQUE ET PROCÉDURE CONCERNANT LES PRIX ET RECONNAISSANCES

Version originale adoptée à la session régulière du
Conseil d'administration du 16 mai 2024

Révisée et adoptée à la session régulière du
Conseil d'administration du 15 octobre 2025

1. Contexte

Dans le but de poursuivre les efforts de reconnaissance du statut d'artiste professionnel pour les improvisateur.rice.s membres de l'organisme, Improvisation Nouveau-Brunswick (ImproNB) vise la mise en place d'un gala annuel, le gala « Les Éphémères », reconnaissant le dynamisme, la qualité et l'originalité des performances improvisées dans la province. La remise de prix et reconnaissances vise à souligner l'excellence des artistes, ligues, troupes et bénévoles néo-brunswickois. Elle doit aussi être un tremplin pour mieux faire connaître leurs œuvres et leurs réalisations.

2. Mandat et objectifs

2.1. Le mandat du gala « Les Éphémères » est de reconnaître l'excellence en improvisation. L'événement permet aussi aux artistes, troupes et ligues de tisser des liens et de rendre hommage à ceux et celles qui innovent et prennent des risques artistiques. Enfin, il est aussi un événement contribuant à augmenter la visibilité de notre art à l'échelle provinciale et cimenter le statut d'artiste professionnel pour nos membres.

2.2. Les objectifs fondamentaux du gala « Les Éphémères » sont :

2.2.1. Reconnaître l'excellence des artistes, des ligues, des troupes et des organismes œuvrant en improvisation au Nouveau-Brunswick ;

2.2.2. Augmenter la visibilité de l'improvisation comme forme d'art auprès du public et de nos partenaires ;

2.2.3. Valoriser et soutenir la création artistique en improvisation ;

2.2.4. Consolider et renforcer les partenariats avec l'ensemble des partenaires actuels et futurs de l'événement ;

2.2.5. Développer de nouvelles opportunités pour les artistes en improvisation du Nouveau-Brunswick.

3. Liste des prix et description

La liste suivante décrit des prix pour lesquels ImproNB pourrait reconnaître des artistes dans le cadre du gala « Les Éphémères ». Le nombre de prix remis peut varier selon les fonds disponibles et le nombre de candidatures valides reçues. Les prix physiques seront remis lors d'un événement annuel soulignant l'excellence en improvisation au Nouveau-Brunswick.

3.1. Impro-match de l'année

Ce prix est attribué pour un tournoi ou un match de format traditionnel (c'est-à-dire un impro-match) qui se distingue par une performance exceptionnelle, des défis bien relevés, des moments forts en émotion, etc. Le récipiendaire sera un moment clé durant une saison de ligue, un tournoi ou match unique.

3.2. Événement/spectacle alternatif de l'année

Ce prix est attribué pour un spectacle ou un événement de format alternatif (c'est-à-dire **pas** un impro-match) qui se distingue par une performance exceptionnelle, un concept intéressant, des moments forts en émotion, une production de haut calibre, etc. Ce spectacle ou événement sera souvent décrit comme étant unique et différent, qui permet de présenter toute la variété d'options que nous offre l'improvisation.

3.3. Soutien à la communauté

Ce prix est attribué à une personne ou un groupe (ligue, troupe) qui s'est démarqué par les efforts déployés pour redonner à sa communauté immédiate ou à l'ensemble de la province. Que ce soit sous forme d'offre de formation, de son temps comme bénévole, en organisant des initiatives charitables, en écrivant des textes et/ou documents pédagogiques, en entraînant des groupes jeunes, etc., la personne ou le groupe a offert de son temps à plusieurs reprises et permis à la discipline de grandir dans la province.

3.4. Meilleure performance dans un impro-match

Ce prix est attribué à une personne qui, durant un tournoi ou un match de format traditionnel (c'est-à-dire un impro-match), s'est distinguée par sa performance exceptionnelle, sa prise de risque, sa versatilité, etc.

3.5. Meilleure performance dans un événement/spectacle alternatif

Ce prix est attribué à une personne qui, durant un spectacle ou un événement de format alternatif (c'est-à-dire **pas** un impro-match), s'est distinguée par sa performance exceptionnelle, sa prise de risque, sa versatilité, etc.

3.6. Hommage

Décerné à une personne improvisatrice ou une entité (ligue ou troupe) qui s'est illustrée par son engagement envers l'avancement de cette forme d'art au Nouveau-Brunswick, par l'ampleur de son œuvre ou par sa démarche artistique exceptionnelle. Pourrait être la présentation des intronisés aux temples de la renommée de l'année en cours, la reconnaissance de l'engagement à long terme d'un individu ou le soulignement d'une entité qui a atteint une étape importante de son histoire.

3.7. Officiel.le de l'année

Ce prix est attribué à une personne qui s'est démarquée par ses performances et disponibilités dans des rôles d'officiels. Ce prix ne vise pas que les arbitres, mais bien tous les rôles couverts par les officiel.le.s durant un match, tournoi ou spectacle d'improvisation. L'individu peut s'être démarqué par le nombre d'événements auxquels il a participé, ses performances, en poussant les limites artistiques et/ou techniques du rôle tout en participant de façon positive aux prestations et à

l'expérience générale durant l'événement, etc.

3.8. Ligue/troupe s'étant le plus démarquée

Ce prix est attribué à une ligue ou troupe d'improvisation qui se distingue par la qualité et la diversité dans ses événements. Cette ligue ou troupe a, par exemple, poussé les limites du jeu, encouragé le développement de ses membres, diversifié les types de prestations présentées, atteint des objectifs qu'elle s'est fixés (levée de fonds, présence de public record), augmenter la visibilité de sa ligue par ses efforts promotionnels, bonnes activités de recrutement, etc.

3.9. Découverte de l'année

Ce prix est attribué à une personne de tout âge (18 ans et plus) qui est nouvellement impliquée dans la ligue, troupe ou entité OU qui était déjà impliquée au préalable, mais a vraiment pris sa place durant la dernière année. Cette personne s'est démarquée par sa performance, sa disponibilité et sa passion à titre d'officiel, membre d'une équipe ou en tant que membre de l'organisation.

3.10. Soutien à la production d'événement/ligue

Ce prix est attribué à une personne qui se distingue par sa participation en coulisse pour un ou plusieurs événements, ligues, matchs, spectacles, etc. Que ce soit pour l'organisation, en tant que membre de l'équipe technique, responsable de la mise en scène, etc. Ce prix se veut une façon de reconnaître ces personnes qui trop souvent restent dans l'ombre et ne reçoivent pas la visibilité et la reconnaissance qui leur sont dues.

4. Modalités de mise en candidature

4.1. Les matchs, les spectacles ou les prestations doivent avoir été présentés au cours de la période couverte par les prix du gala « Les Éphémères », soit du 1er juin au 31 mai de chaque année ;

4.2. Pour être admissible, les candidat.e.s devront atteindre l'âge de 18 ans ou plus à la date du gala et être membre en bonne et due forme d'ImproNB ;

4.3. Un.e artiste, ligue, troupe, organisateur.e peut soumettre une candidature en leur propre nom ou soumettre le nom d'un.e autre artiste, ligue, troupe ou organisateur.e comme candidat.e dans une catégorie ;

4.4. Seules les candidatures soumises par l'entremise du formulaire de mise en candidature dûment remplies et respectant les échéanciers prescrits seront retenues ;

4.5. Les matchs, les spectacles ou les prestations qui ont été présentés virtuellement sont recevables dans toutes les catégories ;

4.6. Un.e artiste, ligue, spectacle peut être mis.e en nomination dans plus d'une catégorie pour le même match, spectacle ou prestation ;

4.7. Pour qu'un prix puisse être attribué, il faut un minimum de trois candidatures dans la catégorie concernée ;

4.8. Le retrait d'une candidature est permis jusqu'à la veille de la tenue des délibérations du comité de sélection (le comité). Après que le comité a délibéré et statué, les candidatures lui appartiennent et ne peuvent plus être retirées.

4.9. Pour être traité par le comité de sélection, le dossier de mise en candidature doit être complet et envoyé avant la date butoir du 1er juin chaque année.

5. Révision préliminaire des candidatures

Les formulaires de mise en candidature seront rendus disponibles à chaque année au plus tard le 1^{er} avril afin de permettre aux membres le temps nécessaire pour remplir le formulaire et le soumettre. Les nominations seront soumises par l'entremise d'un formulaire disponible en ligne. Aucun frais d'administration ne sont requis pour soumettre un dossier de candidature.

Un premier tri des candidatures sera effectué par la direction générale et le Comité exécutif d'ImproNB. Ce premier tri n'a pour but que de confirmer que les candidatures sont **complètes, bien remplies et répondent aux conditions d'admissibilité** pour la catégorie sélectionnée. Le Comité exécutif soumettra par la suite les candidatures complètes au comité de sélection.

6. Comité de sélection

Définition : le comité de sélection est composé de trois à cinq membres d'ImproNB sélectionnées pour évaluer les dossiers de candidatures des artistes, ligues, troupes et organisations déposés dans le cadre de la remise de prix de reconnaissance durant le gala « Les Éphémères ». Le rôle du comité est de sélectionner les candidatures retenues comme finalistes pour chaque catégorie et sélectionner le/la récipiendaire du prix Hommage, sans plus.

6.1. Processus de sélection du comité

6.1.1. Un appel aux membres sera lancé par la direction générale d'ImproNB afin de siéger au comité de sélection ;

6.1.2. Les candidatures seront revues par le Conseil d'administration (CA) d'ImproNB lors d'une rencontre à huis clos ;

6.1.2.1. Le CA a le devoir, dans la mesure du possible, d'assurer une diversité dans les membres du comité de sélection sur le plan géographique, niveau d'expérience, genre, etc.

6.2. Évaluation des dossiers de mise en candidature

Afin de pouvoir procéder à la sélection des finalistes, chaque membre du comité de sélection devra évaluer la qualité des dossiers en s'inspirant des critères d'évaluation de l'excellence artistique, de la pertinence du dossier, la qualité artistique de la prestation, la qualité de la production, l'originalité, la visibilité, l'impact positif, etc. Les membres du comité de sélection devront assumer les mêmes responsabilités pour tous les prix à remettre.

Les délibérations du comité ont toujours lieu en juin et se déroulent sur une seule journée par voie d'Internet. À la demande des membres du comité, la direction générale d'ImproNB peut faciliter la tenue de la rencontre par l'entremise du compte Zoom d'ImproNB. Elle peut se connecter à la

rencontre pour s'assurer que la réunion se déroule sans embûche, mais devra quitter avant le début des délibérations.

Le processus se veut une délibération visant à choisir les finalistes dans chaque catégorie — de 3 à 5 par catégorie sauf pour la catégorie hommage où il n'y a pas de finaliste et le comité doit donc sélectionner le lauréat.

6.3. Code d'éthique

Les membres du comité de sélection sont tenus de respecter les règles de conduite suivantes :

6.3.1. Impartialité — Les membres du comité de sélection s'engagent à évaluer l'ensemble des candidatures de manière impartiale et objective, sans faire preuve de favoritisme pour leur région, leur proximité aux personnes candidates ou aux ligues ni de parti pris fondé sur tout autre motif. Les membres qui sont en conflit d'intérêts ou qui risquent d'être perçus comme tels lors du traitement d'une candidature doivent le déclarer et s'absenter des discussions et du vote relatifs à cette candidature.

6.3.2. Confidentialité — Les membres du comité de sélection s'engagent à respecter la confidentialité des renseignements fournis dans les dossiers de candidature et à garder secrets les résultats des délibérations. L'identité des membres doit également demeurer secrète, et ce, jusqu'à la tenue du gala « Les Éphémères ». Si un membre d'ImproNB est insatisfait à la suite du processus, l'organisme suivra les étapes décrites dans la politique 1.10 Politique en cas de réception de plaintes.

7. Annonce des finalistes

Après la rencontre du comité de sélection, un membre du comité entrera en communication avec la direction générale d'ImproNB pour lui soumettre la liste des finalistes à être annoncée publiquement. L'annonce aura lieu par l'entremise d'un dévoilement en direct sur les médias sociaux et, par la suite, sur le site Web d'ImproNB. À ce moment, un communiqué de presse pourra aussi être envoyé. L'annonce permettra aussi de confirmer la date ainsi que la salle où le gala « Les Éphémères » aura lieu.

8. Sélection des gagnant.e.s

Les gagnant.e.s dans chaque catégorie seront votés par les finalistes. Toutes les personnes finalistes pour un prix individuel, ou une seule personne représentant une ligue ou un groupe, seront invitées à voter par voie d'Internet pour chaque prix. ImproNB imposera une date limite (période minimum d'un mois) pour soumettre les votes, après quoi le lien ne sera plus fonctionnel. Des procédures seront mises en place pour assurer qu'un seul vote soit soumis par personne finaliste, soit par le biais d'une identification par connexion à un compte ou autre. Peu importe la méthode utilisée, le vote doit demeurer anonyme.

Afin d'éviter une égalité dans les votes, ImproNB mettra en place un système de scrutin préférentiel. Cela signifie que les finalistes devront classer par ordre de préférence les options dans chaque

catégorie de prix. Le premier choix est le plus important, mais les choix suivants sont pris en compte si le premier choix ne reçoit pas la majorité. Si aucun finaliste n'obtient la majorité des premiers choix, le finaliste avec le moins de premiers choix est éliminé. Les votes de ce finaliste sont redistribués en fonction des deuxièmes choix. Ce processus d'élimination et de redistribution se poursuit jusqu'à ce qu'un finaliste obtienne la majorité (50% +1 des votes).

9. Gala « Les Éphémères »

9.1. Animation

Un appel aux membres sera lancé par la direction générale d'ImproNB afin de sélectionner le ou les animateur.rice.s du gala. ImproNB imposera une date limite pour démontrer son intérêt pour le poste (minimum 2 semaines) et le CA sélectionnera la ou les personnes retenues. La ou les personnes sélectionnées devront s'assurer de prendre connaissance de la politique 1.9 — Politique de diversité d'équité et d'inclusion afin que leurs interventions respectent les clauses contenues dans celle-ci.

Dans l'esprit de rester le plus près possible de la discipline qu'on cherche à souligner et reconnaître durant le gala, les animateur.rice.s ne seront pas tenu.e.s de soumettre un script au préalable pour révision par la direction générale et pourront plutôt improviser leurs moments. Cependant, cette dernière pourra travailler de concert avec les animateur.rice.s pour établir les grandes lignes à suivre durant l'événement et éviter des dossiers délicats.

9.2. Admission

9.2.1. Âge

Cet événement s'adresse aux membres adultes d'ImproNB de 18 ans et plus. Un bar payant sera accessible pour les membres de 19 ans et plus. Assurez-vous d'avoir une pièce d'identification valide et prévoyez un chauffeur désigné si vous souhaitez consommer.

9.2.2. Code vestimentaire

Le gala se veut une soirée de type semi-formelle. Nous invitons nos membres à porter des vêtements plus propres, mais personne ne sera refusé à l'entrée à cause de leur accoutrement.

9.2.3. Frais d'admission

Dignitaires/journalistes (si applicable) — Gratuit

Public général — 15,00 \$

9.3. Déroulement du gala « Les Éphémères »

Le déroulement du gala « Les Éphémères » variera selon le nombre de prix à remettre chaque année. Ci-dessous, un programme typique si tous les prix sont remis. **Veillez noter que le déroulement de l'événement pourrait ne pas suivre ce modèle pour de nombreuses raisons. Ce modèle ne sert que de guide de base.**

HEURES	ACTIVITÉS
19 h 30	Ouverture de la salle aux finalistes, leurs proches, dignitaires, aux médias et au grand public Occasions de photo genre tapis rouge Musique d'ambiance/bar ouvert
20 h	Début de l'événement Accueil de la part des animateurs
20 h 10	Discours - Dignitaires invités (si présents) - Présidence d'ImproNB - Partenaires officiels
20 h 15	Premier spectacle
20 h 30	Remise de trois prix - Présentation des finalistes dans la catégorie - Annonce du.de la gagnant.e - Discours
20 h 45	Deuxième spectacle
20 h 55	Remise de quatre prix - Présentation des finalistes dans la catégorie - Annonce du gagnant - Discours
21 h 15	Troisième spectacle
21 h 25	Remise des trois derniers prix - Présentation des finalistes dans la catégorie - Annonce du gagnant - Discours
21 h 40	Fermeture - Mot de la fin - Invitation à rester - Cocktail + goûter
22 h 30	Fermeture de la salle